

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**20 juin 2024**

**Procès-verbal** de l'assemblée ordinaire du **conseil d'administration** du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue tenue le 20 juin 2024 à Amos et en Teams

**Présences :** Madame Carole BÉDARD  
Monsieur Louis BOURGET  
Monsieur Daniel MARCOTTE  
Madame Nathalie QUENNEVILLE  
Madame Caroline ROY  
Madame Catherine SIROIS  
Monsieur Stéphane TERRAULT  
Madame Sonia TOUZIN-GENDRON

**Absences :** Monsieur Stéphane GINGRAS  
Madame Ghania KHEFIF  
Monsieur David MCLAREN  
Monsieur Sylvain PLOUFFE  
Madame Katia QUINCHON

Monsieur Daniel Marcotte préside l'assemblée et madame Sylvianne Leclerc agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée**

Le quorum est constaté. Les membres sont d'accord à procéder par visioconférence pour les membres ne pouvant être présents. L'assemblée a été convoquée dans les délais prescrits par le règlement de régie interne et débute à 13 h.

**CA-2024-07-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur PROPOSITION de Nathalie Quenneville, appuyée par Sonia Touzin-Gendron, l'ordre du jour est adopté avec ajout des sujets aux points 8.14, 8.15 et 14.1:

Ouverture de la séance

- CA-2024-07-01 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- CA-2024-07-02 Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 25 avril 2024
- CA-2024-07-03 Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 16 mai 2024
- CA-2024-07-04 Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 28 mai 2024
- CA-2024-07-05 Information du président-
  - 5.1 Activités du président
  - 5.2 Rapport annuel 2023-2024 du conseil des infirmières et infirmiers (CII)
  - 5.3 Rapport annuel 2023-2024 du comité exécutif du conseil multidisciplinaire (CECM)
  - 5.4 Rapport annuel 2023-2024 du comité de révision
  - 5.5 Rapport annuel 2023-2024 du comité de vigilance et de la qualité (CVQ)
  - 5.6 Rapport annuel 2023-2024 du comité de gestion des risques
  - 5.7 Rapport annuel 2023-2024 du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)

- CA-2024-07-06 5.8 Bilan 2023-2024 du comité de partenariat  
Information de la présidente-directrice générale
- 6.1 Activités de la présidente-directrice générale
- 6.2 Nomination à la Direction de santé publique
- 6.3 Enjeux de disponibilité de la main-d'oeuvre
- CA-2024-07-07 Suivi des comités du conseil d'administration
- 7.1 Comité de gouvernance et d'éthique
- 7.2 Comité de vérification
- 7.3 Comité de vigilance et de la qualité
- 7.4 Comité de révision
- 7.5 Comité des ressources humaines
- 7.6 Comité des immobilisations
- 7.7 Comité des usagers du centre intégré
- CA-2024-07-08 Ordre du jour de consentement
- 8.1 Répartition annuelle 2024-2025 de l'enveloppe budgétaire PSOC
- 8.2 Composition du comité régional langue anglaise
- 8.3 Nomination d'un membre au conseil d'administration
- 8.4 Nomination d'un représentant pour le Centre d'appels d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT)
- 8.5 Mission, vision et valeurs de l'établissement
- 8.6 Statuts et privilèges de médecins de famille
- 8.7 Statuts et privilèges de médecins spécialistes
- 8.8 Démissions de médecins et pharmaciens
- 8.9 Rapport sur l'application de la Politique concernant les soins de fin de vie 2023-2024
- 8.10 Réduction des activités des blocs opératoires
- 8.11 Contrat de services sage-femme
- 8.12 Adoption de politiques révisées
- 8.13 Présidence au comité de vérification
- 8.14 Représentant au (CCSAT)
- 8.15 Démission au conseil d'administration

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

- CA-2024-07-09 Tableau de bord du conseil d'administration et suivi de la planification stratégique
- CA-2024-07-10 Code d'éthique de l'établissement
- CA-2024-07-11 Plan de modernisation technologique (PMT)
- CA-2024-07-12 État de situation des ressources humaines
- CA-2024-07-13 Suivi des projets d'infrastructure
- CA-2024-07-14 Affaires diverses
  - 14.1 Nomination d'un optométriste

Lieu et date de la prochaine assemblée

Levée de la séance

Période de questions pour les médias

Huis clos

CA-2024-07-15 Rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services 2023-2024

CA-2024-07-16 Rapport annuel de gestion 2023-2024

CA-2024-07-17 Évaluation de la rencontre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA-2024-07-02 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 AVRIL 2024**

**RÉSOLUTION**

**CA-2024-58 Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 25 avril 2024**

-----  
Sur PROPOSITION de Carole Bédard, appuyée par Sonia Touzin-Gendron

IL EST RÉSOLU

**D'approuver** le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue du 25 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA-2024-07-03 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 MAI 2024**

**RÉSOLUTION**

**CA-2024-59 Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 16 mai 2024**

-----  
Sur PROPOSITION de Louis Bourget, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

**D'approuver** le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue du 16 mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA-2024-07-04 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 MAI 2024**

**RÉSOLUTION**

**CA-2024-60 Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 28 mai 2024**

-----  
Sur PROPOSITION de Nathalie Quenneville, appuyée par Carole Bédard

IL EST RÉSOLU

**D'approuver** le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue du 28 mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA-2024-07-05 INFORMATION DU PRÉSIDENT**

**5.1 Activités du président**

Dépôt des activités du président pour la période du 3 mai 2024 au 14 juin 2024.

## **5.2 Rapport annuel 2023-2024 du conseil des infirmières et infirmiers (CII)**

Le conseil d'administration prend acte du dépôt du Rapport annuel 2023-2024 du Conseil des infirmières et infirmiers (CII).

## **5.3 Rapport annuel 2023-2024 du comité exécutif du conseil multidisciplinaire (CECM)**

Le conseil d'administration prend acte du dépôt du Rapport annuel 2023-2024 du comité exécutif du conseil multidisciplinaire (CECM).

## **5.4 Rapport annuel 2023-2024 du comité de révision**

Le conseil d'administration prend acte du dépôt du Rapport annuel 2023-2024 du comité de révision.

## **5.5 Rapport annuel 2023-2024 du comité de vigilance et de la qualité (CVQ)**

Le conseil d'administration prend acte du dépôt du Rapport annuel 2023-2024 du comité de vigilance et de la qualité.

## **5.6 Rapport annuel 2023-2024 du comité de gestion des risques**

Le conseil d'administration prend acte du dépôt du Rapport annuel 2023-2024 du comité de gestion des risques.

## **5.7 Rapport annuel 2023-2024 du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)**

Le conseil d'administration prend acte du dépôt du Rapport annuel 2023-2024 du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP).

## **5.8 Bilan 2023-2024 du comité de partenariat**

Le conseil d'administration prend acte du dépôt du Bilan annuel 2023-2024 du comité de partenariat.

**CA-2024-07-06**

## **INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE**

### **6.1 Activités de la présidente-directrice générale**

Suivi des activités de la présidente-directrice générale:

- Rencontres régulières avec l'équipe sous-ministérielle et les PDG – rencontres du comité de gestion du réseau et rencontres extraordinaires;
- Rencontres avec le comité directeur du RUISSS McGill;
- Rencontre de la Table promotionnelle des pratiques exemplaires du RUISSS McGill;
- Rencontres de transition vers la nouvelle loi et en cohérence avec le Plan santé;
- Rencontre du chantier de transformation coordination et fluidité;
- Participation aux différents comités du conseil d'administration;
- Rencontres dans le cadre de processus d'entrevues;
- Rencontre du comité en itinérance de Rouyn-Noranda;
- Rencontres de la députation régionale et préfets;
- Rencontres du comité directeur pour les grands projets immobiliers régionaux;
- Rencontres avec les partenaires syndicaux APTS.

## 6.2 Nomination à la Direction de santé publique

### RÉSOLUTION

#### CA-2024-61                      **Recommandation de nomination au poste de directrice de santé publique**

---

**Attendu** le poste de directeur(trice) à la Direction de santé publique vacant qui est pourvu de façon intérimaire depuis le 9 juin 2023;

**Attendu** le processus d'appel de candidatures et de sélection lancé en date du 23 avril 2024 mené par le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue;

**Attendu** la recommandation unanime du comité de sélection;

**Attendu** l'article 173 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) (LSSSS) concernant la nomination des cadres supérieurs;

**Attendu** l'article 372 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) (LSSSS) concernant la nomination du directeur de santé publique.

Sur PROPOSITION de Catherine Sirois, appuyée par Nathalie Quenneville

IL EST RÉSOLU

**De recommander** au ministre de la Santé et de Services sociaux la nomination de Dre Omobola Sobanjo à titre de directrice à la Direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 6.3 Enjeux de disponibilité de la main-d'oeuvre

Mme Roy informe des suivis concernant le manque de disponibilité de la main-d'oeuvre, principalement associé à une modification de modalités aux contrats pour la main-d'oeuvre indépendante (MOI). Présentement, l'ensemble des besoins prioritaires et tout particulièrement pour les titres d'emploi d'infirmière et de préposé aux bénéficiaires n'est pas comblé. L'établissement a donc eu recours à des contrats de gré à gré avec des agences privées pour avoir recours à des infirmières et PAB. À ce jour, plus aucune ressource issue de ces contrats en gré à gré n'est au travail au sein de l'organisation.

Plusieurs nouvelles embauches, dont des étudiants, ont été faites au sein des équipes ainsi que des réorganisations de travail importantes avec des diminutions de services et d'effectifs, ce qui a permis de maintenir les services critiques et jugés prioritaires par l'établissement.

Il est souhaité une stabilité pour la période estivale avec la contribution d'employés volontaires, soit de l'établissement ou en prêts de services en provenance d'autres établissements de la province. Actuellement 26 employés d'autres établissements ont réalisé ou réaliseront quelques semaines de travail au sein des équipes.

## CA-2024-07-07                      **SUIVI DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### 7.1 Comité de gouvernance et d'éthique

M. Marcotte informe des éléments de la rencontre du 31 mai dernier, dont :

- Rencontre avec Mme Carole Bédard, présidente du comité des usagers du centre intégré (CUCI);
- Composition du comité régional langue anglaise;

- Nouvelle candidature pour siéger au conseil d'administration;
- Révision de la mission, vision et valeurs de l'établissement;
- Correspondances du président du conseil d'administration;
- Problématique entourant les contrats avec les agences privées.

## **7.2 Comité de vérification**

M. Marcotte informe des éléments de la rencontre du 13 juin dernier, dont :

- Rencontre avec les auditeurs financiers principalement.

## **7.3 Comité de vigilance et de la qualité**

Mme Sirois informe des éléments de la rencontre du 3 juin dernier, dont :

- Rapport de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services;
- Présentation par Mme Geneviève Fugère, directrice de la Direction de la proximité et de la fluidité (DPF), de l'offre de services de cette direction;
- Suivi des visites ministérielles en CHSLD;
- Suivi de la visite d'Agrément Canada;
- Présentation du rapport incidents/accidents par Mme Maggy Vallières, directrice de la Direction de qualité, évaluation, performance et éthique;
- Portrait de la main-d'œuvre indépendante.

## **7.4 Comité de révision**

Mme Sirois souligne que le comité a tenu deux rencontres de révision de dossiers.

## **7.5 Comité des ressources humaines**

Mme Quinchon étant absente, M. Mathieu Fortier, directeur intérimaire des ressources humaines, en fera un suivi au point 12.

## **7.6 Comité des immobilisations**

M. Bourget informe que les projets majeurs avancent bien et que l'équipe est à compléter la liste des derniers correctifs à apporter aux installations du GMF-U et de la Maison des aînés et alternative de Val-d'Or. Concernant la réfection de l'urgence à l'hôpital de Ville-Marie, les intervenants ont pu intégrer les nouveaux bureaux.

M. Bourget informe que le ministère a approuvé la mise en chantier de la Maison des aînés et alternative de Macamic.

## **7.7 Comité des usagers du centre intégré**

Mme Bédard informe des activités réalisées et à venir, dont :

- Période terminée des AGA des comités des usagers;
- Rapports annuels des comités des usagers à venir;
- Assemblée générale annuelle du comité des usagers du centre intégré (CUCI) du 6 juin dernier;
- Journée de formation des comités des résidents et usagers le 13 mai dernier;
- Rencontre de la Table régionale des aînés;
- Recrutement au sein du CUCI et finances;
- Semaine de la bientraitance du 9 au 14 juin dernier;
- Remerciements à toutes les directions pour leur collaboration.

## RÉSOLUTION

### CA-2024-62 Financement à la mission 2024-2025 aux organismes communautaires dans le cadre du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)

**Attendu qu'**une somme de 30 215 522 \$ est dédiée au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) ;

**Attendu que** le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) confie au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue la responsabilité du financement des organismes communautaires selon les dispositions des articles 336 et 337 de la Loi sur les services de santé et services sociaux (RLRQ, c.S-4.2) ;

**Attendu que** le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue reconnaît l'action, l'implication et la participation des organismes communautaires en santé et services sociaux pour l'amélioration de la qualité de vie de la population ;

**Attendu que** le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue a procédé à l'analyse des demandes de rehaussement déposées par les organismes communautaires pour 2024-2025 ;

**Attendu que** les organismes communautaires financés doivent répondre aux règles d'admissibilité du PSOC pour 2024-2025, notamment en regard du respect de la Convention de soutien financier et du montant demandé dans le formulaire de demande.

Sur PROPOSITION de Louis Bourget, appuyée par Sonia Touzin-Gendron

IL EST RÉSOLU

**de verser** aux organismes communautaires, pour 2024-2025, dans le cadre du PSOC, la somme totale de 30 215 522 \$, dont 1 507 610 \$ dans le cadre des ententes pour des activités spécifiques, projet ponctuel et dépannage ;

Et **de verser** aux organismes communautaires, pour 2024-2025, dans le cadre du PSOC, la somme de 28 707 912 \$ pour le financement en appui à la mission globale qui inclut l'indexation de 2.7 % selon la répartition qui suit :

ORGANISME	Subvention 2024-2025
0385-7976 Accueil d'Amos	524 906 \$
0418-6250 ACTIA	200 499 \$
0368-1103 Albatros 08	21 333 \$
0320-9509 Alternative pour elles	1 491 659 \$
0658-3561 Amis de l'Envol	21 427 \$
0730-1526 Arc-en-soi La Sarre	22 328 \$
0549-0172 Arche Abitibi-Témiscamingue	482 599 \$
0301-6524 Association parents enfants handicapés Témiscamingue	249 430 \$
0730-7192 Association personnes handicapées Témiscaming	179 297 \$
0532-6269 Association pour intégration sociale de Rouyn-Noranda	397 407 \$
0351-4577 Association Québec enfants problèmes auditifs (AQEPA)	36 959 \$
0732-8156 Association de parents PANDA Abitibi-Témiscamingue	95 580 \$
0733-9120 Association des aidants naturels de Val-d'Or	108 164 \$
0358-9272 Association des grands frères et grandes sœurs de Rouyn-Noranda	218 031 \$

0719-3501	Association place au soleil	179 258 \$
0737-7914	Association Sourires Adaptés	203 733 \$
0733-5441	Au sein des femmes Québec	110 908 \$
0570-9241	Besoin d'aide 24/7	361 902 \$
0654-1361	Bouée d'espoir	203 265 \$
0691-9914	CALACS-ABITIBI (Centre aide/lutte agressions sexuelles)	393 679 \$
0373-7657	CALACS L'Étoile du nord	517 146 \$
0733-7595	CALACS du Témiscamingue	349 564 \$
0574-7100	Campus Jeunesse	80 166 \$
0691-9831	CAPACS A-O (Centre aide/prévention agressions sexuelles)	393 268 \$
0351-6788	Centre d'action bénévole de Rouyn-Noranda	207 649 \$
0423-9810	Centre bénévolat de Val-d'Or	189 053 \$
0351-6770	Centre bénévolat du Lac Témiscamingue	134 824 \$
0732-4346	Centre Bernard-Hamel	143 543 \$
0280-0985	Centre d'action bénévole l'Amicale	146 155 \$
0429-6489	Centre de femmes	287 806 \$
0731-1749	Centre de jour Les Intrépides	278 664 \$
0351-6796	Centre des bénévoles Uni-Joie	24 913 \$
0473-8845	Centre Entre-femmes	287 989 \$
0689-0586	Centre La Mésange	182 633 \$
0540-8554	Centre intégration physique l'Envol	203 731 \$
0603-8368	Centre prévention du suicide d'Abitibi-Ouest	192 095 \$
0603-8350	Centre prévention du suicide d'Amos	201 521 \$
0603-8376	Centre prévention du suicide de Malartic	109 160 \$
0374-2285	Centre prévention du suicide de Rouyn-Noranda	224 154 \$
0603-8384	Centre prévention du suicide de Senneterre	172 512 \$
0452-8386	Centre prévention du suicide de Vallée-de l'Or	208 463 \$
0603-8392	Centre prévention du suicide du Témiscamingue	183 148 \$
0511-6389	Centre ROSÉS Abitibi-Témiscamingue	206 672 \$
0468-5194	Chrysalide	387 030 \$
0276-4595	Club amitié des handicapés de l'Abitibi-Ouest	257 053 \$
0205-5424	Club des handicapés de Val-d'Or	217 067 \$
0730-6095	Comité « Main dans la main » de La Corne	10 796 \$
0282-3235	Comité de bénévoles des Côteaux	25 279 \$
0414-9563	Comité bénévole Landrienne	4 739 \$
0536-4260	Comité bénévole « Les Glaneurs »	4 433 \$
0564-6195	Comité bénévole « Papillons dorés »	8 950 \$
0536-4252	Comité bénévole « Santé et joie »	9 005 \$
0362-6454	Comité de la condition féminine au Témiscamingue	287 933 \$
0245-8891	Corp. alliance des générations	19 312 \$
0464-9273	Corporation développement communautaire Universeau	162 015 \$
0604-0299	Coup de pouce communautaire Malartic	146 386 \$
0569-5648	Concertation régionale des organismes communautaires de l'Abitibi-Témiscamingue (CROC-AT)	203 087 \$
0697-2343	Élan, Maison des jeunes rurale	164 852 \$
0570-9266	Entretoise du Témiscamingue	234 315 \$
0473-7466	Espace Abitibi-Est	411 125 \$
0732-8628	Femmes Ressources	170 378 \$
0282-2997	Fraternité St-Michel	76 712 \$



0560-9391	Groupe actions bénévole Abitibi-Ouest	70 137 \$
0467-7035	Groupe d'entraide aux aînés	136 606 \$
0657-3158	Groupe en toute amitié de Senneterre	173 503 \$
0573-7721	Groupe IMAGE de l'Abitibi-Témiscamingue	588 025 \$
0362-6538	Groupe Soleil Malartic	228 258 \$
0518-3819	Indépendance 65 +	120 386 \$
0390-1592	Jeunesse Action Val-d'Or	219 989 \$
0570-9274	Le Repère 649	257 838 \$
0570-9233	Le Résilient	206 608 \$
0735-5274	Les Marginales	125 649 \$
0385-8727	Liaison 12-18 (Maison des jeunes de Témiscamingue)	209 146 \$
0375-9545	Liaison Justice	681 821 \$
0573-7689	Maison du compagnon de La Sarre	423 628 \$
0438-6074	Maison du soleil levant de Rouyn-Noranda	433 670 \$
0573-7671	Maison hébergement Équinoxe	1 121 410 \$
0329-6068	Maison hébergement Le Nid	1 244 145 \$
0363-0415	Maison hébergement Mikana	1 227 789 \$
0652-2098	Maison jeunes « Le Kao » de Barraute	105 141 \$
0359-7408	Maison jeunes de La Sarre	210 025 \$
0390-2673	Maison jeunes du Témiscamingue	211 994 \$
0393-5194	Maison jeunes F.R.A.D.	192 189 \$
0635-6471	Maison les 4 Saisons Témiscamingue	382 315 \$
0505-4747	Maison St-André A-O	133 391 \$
0463-1966	Manoir du chemin pour la sobriété	179 359 \$
0298-5794	Organisme régional de développement Éduco-Témis (ORDET)	202 569 \$
0652-2130	Personnes hand. Amos région (PHAR)	202 251 \$
0473-7425	Piaule de Val-d'Or	522 670 \$
0631-6533	Pilier l'association des traumatisés crâniens de l'Abitibi-Témiscamingue	146 806 \$
0460-5390	Point d'appui	517 999 \$
0542-1862	Pont de Rouyn-Noranda	304 780 \$
0573-7747	Popote roulante d'Amos	24 697 \$
0433-1997	Popote roulante de Val-d'Or	25 638 \$
0573-7762	Portail	206 437 \$
0532-6475	Projet Jeunesse St-Michel	124 028 \$
0571-2229	Ressource d'aide et d'information en santé mentale de l'Abitibi-Témiscamingue (RAIDDAT)	250 692 \$
0466-8117	Refuge jeunesse Malartic	183 628 \$
0732-0948	Regroupement proches-aidants d'Abitibi-Ouest	126 876 \$
0652-2148	Regroupement proches-aidants de Rouyn-Noranda	84 564 \$
0505-7948	Regroupement entraide sociale Témiscamingue	138 425 \$
0643-9053	Rescousse (La)	203 298 \$
0570-9225	Résidence hébergement La Chaumière	356 266 \$
0605-5248	Ressource pour personnes handicapées A.-T. Nord-du-Québec	126 970 \$
0640-1632	S.A.T.A.S. (Service aide traitement apprentissage sociale)	577 108 \$
0518-3827	Société Alzheimer Rouyn-Noranda/Témiscamingue	262 614 \$
0532-4793	Société autisme de l'Abitibi-Témiscamingue	272 154 \$
0530-7640	Société sclérose en plaques Abitibi-Témiscamingue	143 634 \$
0347-2131	Soupape Maison des jeunes	352 199 \$

0301-6391	Table concertation personnes âgées du Témiscamingue	145 822 \$
0571-2237	Trait Union de La Sarre	443 011 \$
0374-2525	Unité Domrémy de Val-d'Or	185 230 \$
0573-7705	Vie autonome Abitibi-Témiscamingue	213 906 \$
	TOTAL	28 454 954 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 8.2 Composition du comité régional langue anglaise

### RÉSOLUTION

#### CA-2024-63 Nominations au comité régional langue anglaise

**Attendu** l'article 510 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) (LSSSS) qui prévoit la formation d'un comité régional pour le Programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise;

**Attendu** la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique CGE-2024-07;

**Attendu que** la communauté de Kebaowek recommande la nomination des trois candidatures;

**Attendu que** le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue a reçu deux candidatures, qui figurent parmi les groupes ciblés par le comité provincial langue anglaise et par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Sur PROPOSITION de Louis Bourget, appuyée par Sonia Touzin-Gendron

IL EST RÉSOLU

**D'accepter** la candidature de madame Stéphanie Laramée au comité régional pour le Programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise de l'Abitibi-Témiscamingue au poste de représentante de la MRC du Témiscamingue, conditionnellement à ce que son supérieur au CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue accepte qu'elle puisse aménager son temps de travail pour prendre part aux rencontres du comité à titre de bénévole;

Et **d'accepter** la candidature de monsieur Jordan Tremblay au comité régional pour le Programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise de l'Abitibi-Témiscamingue au poste de représentant des personnes ayant des intérêts spécifiques, conditionnellement à ce que son supérieur au CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue accepte qu'il puisse aménager son temps de travail pour prendre part aux rencontres du comité à titre de bénévole;

Et **d'accepter** la candidature de madame Jessie Bond au comité régional pour le Programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise de l'Abitibi-Témiscamingue au poste de représentante issue des communautés autochtones.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 8.3 Proposition de nomination d'un membre au conseil d'administration

### RÉSOLUTION

#### CA-2024-64 Proposition de nomination d'un membre indépendant au conseil d'administration du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue

---

**Attendu** l'article 156 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ. c. S-4.2) (LSSSS) concernant toute vacance survenue en cours de mandat au conseil d'administration;

**Attendu** L'article 20 de la Loi modifiant l'organisation de la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ. c. O-7.2) (LMRSSS);

**Attendu** que le poste de membre indépendant correspondant au profil 1 est vacant depuis septembre 2022;

**Attendu** la réception de la candidature de M. Louis-Marie Chabot;

**Attendu** la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique (CGE-2024-08).

Sur PROPOSITION de Louis Bourget, appuyée par Sonia Touzin-Gendron

IL EST RÉSOLU

**De recommander** au ministre de la Santé et des Services sociaux la nomination de M. Louis-Marie Chabot afin de combler le siège de membre indépendant - profil 1 avec compétence en gouvernance et éthique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **8.4 Nomination d'un représentant pour le Centre d'appels d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT)**

##### **RÉSOLUTION**

**CA-2024-65 Désignation d'un représentant pour le Centre d'appels d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT)**

---

**Attendu** les règlements du Centre d'appels d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT) qui stipulent que la composition du conseil d'administration doit compter un représentant du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue nommé conjointement par le CISSS et le Centre régional de santé et de services sociaux (CRSSS) de la Baie-James;

**Attendu que** le CAUAT dessert le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue et le Centre régional de santé et de services sociaux (CRSSS) de la Baie-James;

**Attendu** l'intérêt de M. Stéphane Lachapelle à poursuivre pour un autre mandat de deux ans.

Sur PROPOSITION de Louis Bourget, appuyée par Sonia Touzin-Gendron

IL EST RÉSOLU

**De désigner** M. Stéphane Lachapelle à titre de représentant du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue et du CRSSS de la Baie-James au sein du conseil d'administration du CAUAT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **8.5 Mission, vision et valeurs de l'établissement**

##### **RÉSOLUTION**

**Attendu** que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue, désire réaffirmer son engagement auprès de la population et son appartenance à la région de l'Abitibi-Témiscamingue;

**Attendu que** le CISSS a donc procédé à la révision de sa mission, vision et de ses valeurs organisationnelles;

**Attendu** la recommandation du comité de direction lors de la rencontre tenue le 1<sup>er</sup> mai 2024;

**Attendu** la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique CGE-2024-09.

Sur PROPOSITION de Louis Bourget, appuyée par Sonia Touzin-Gendron

IL EST RÉSOLU

**d'adopter** la mission, la vision et les valeurs organisationnelles suivantes en ajoutant le mot « durables » à sa mission :

#### **MISSION**

Maintenir, améliorer et restaurer la santé et le bien-être de la population de la région en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux, intégrés, de qualité et **durables**, contribuant ainsi au développement social et économique de l'Abitibi-Témiscamingue.

#### **VISION**

« Unir nos forces vers l'excellence pour le bien-être des gens d'ici. »

Définition :

« Unir » : Démontre notre volonté de faire ENSEMBLE, de travailler collectivement et de s'engager avec les communautés, les employés, les médecins, les usagers, les bénévoles et les partenaires de toute la région afin de mettre à profit l'apport de chacun.

« nos forces » : Reconnaît les spécificités et le caractère unique des différents milieux qui une fois rassemblés constituent une puissance d'action, de mobilisation et d'intelligence collective.

« vers l'excellence » : La direction dans laquelle nous nous engageons à innover et oser en étant créatifs pour toujours offrir le meilleur de nous-mêmes afin de garantir à la population des services sécuritaires et de qualité qui s'améliorent sans cesse.

« pour le bien-être » : L'idéal que nous poursuivons afin que la santé et la qualité de vie de tous soient préservées, rétablies et maintenues dans les meilleures conditions.

« des gens » : C'est ce qui motive nos actions et nous pousse à faire les choses à échelle humaine afin de demeurer près de gens et de prendre soin des nôtres, comme l'on voudrait que nos proches, nos familles et amis soient traités.

« d'ici » : C'est la région et le milieu auquel nous appartenons et que nous défendons pour son caractère unique, le modèle qu'ils imposent et qui nous oblige par l'étendue du territoire à faire de la proximité des services un pilier de notre organisation.

#### **VALEURS**

**Humanisme** : Désigne tout mouvement de pensée qui place l'être humain au centre de tout en ayant pour objectifs son respect, son épanouissement et son bien-être.

**Engagement** : Attitude invitant à s'impliquer et participer pour mettre sa pensée, ses compétences et sa motivation au bénéfice du rayonnement d'une cause, d'une organisation.

**Collaboration** : S'engager à travailler ensemble dans un objectif commun et de coopérer avec nos collègues, nos partenaires, les usagers, les familles et les proches.

Transparence : Communication claire et honnête de l'information reflétant la réalité et favorisant un climat de confiance et d'intégrité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 8.6 Statut et privilèges d'un médecin de famille

### RÉSOLUTION

#### CA-2024-67                    **Acceptation d'octroi, de renouvellement et de modification de statuts et privilèges d'un médecin de famille**

---

**Attendu que** la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (2017, chapitre 21, ci-après « la Loi ») a été sanctionnée le 25 octobre 2017 et que la majorité des dispositions qu'elle contient sont entrées en vigueur le 10 novembre 2017;

**Attendu que** la Loi modifie notamment l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après la « LSSSS ») et l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2, ci-après la « LMRSSS »);

**Attendu que** le nouvel article 61 de la LMRSSS introduit par l'article 12 de la Loi prévoit que la résolution du conseil d'administration d'un centre intégré de santé et de services sociaux, d'un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux ou d'un établissement non fusionné doit prévoir que les privilèges sont accordés à un médecin ou à un dentiste pour l'ensemble des installations de l'établissement et préciser dans quelles installations s'exercera principalement sa profession;

**Attendu que** cet article prévoit également que la résolution doit inclure, le cas échéant, les obligations exigées par le ministre conformément à l'article 60.1 de la LMRSSS ainsi que l'indication à l'effet que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement;

**Attendu que** l'article 242 de la LSSSS, tel que modifié par l'article 37 de la Loi, prévoit que la résolution du conseil d'administration doit notamment prévoir les obligations rattachées à la jouissance des privilèges et l'engagement du médecin ou du dentiste à les respecter;

**Attendu que** cet article, tel que modifié, prévoit également que les nominations sont accordées pour une durée de 18 à 24 mois et sont renouvelées pour une durée d'un an à trois ans;

**Attendu que** le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que le directeur des services professionnels de l'établissement ont été consultés sur les obligations qui doivent être rattachées à la jouissance des privilèges du docteur «Prénom» «Nom»;

**Attendu que**, à la lumière de ces consultations, les obligations qui devraient être rattachées à la jouissance des privilèges octroyés au docteur «Prénom» «Nom» ont été déterminées;

**Attendu que** le président-directeur général de l'établissement a invité le docteur «Prénom» «Nom» à faire valoir ses observations sur ces obligations;

**Attendu que** le président-directeur général de l'établissement a transmis au conseil d'administration les observations du docteur «Prénom» «Nom» sur ces obligations;

**Attendu que** le docteur «*Prénom*» «*Nom*» s'engage à respecter ces obligations;

**Attendu que** l'établissement doit fournir au docteur «*Prénom*» «*Nom*» les ressources raisonnables nécessaires pour exercer sa profession, satisfaire aux obligations rattachées à ses privilèges et répondre aux besoins de ses patients.

Sur PROPOSITION de Louis Bourget, appuyée par Sonia Touzin-Gendron

IL EST RÉSOLU

**D'octroyer, de renouveler ou de modifier** les privilèges octroyés au docteur «*Prénom*» «*Nom*», le [date], valides pour l'ensemble des installations de l'établissement ainsi que :

a. «Texte»;

b. prévoir que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçants leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement, selon les modalités transitoires établies avec le ministre de la Santé et des Services sociaux et le plan de contingence du département;

c. les obligations rattachées à la jouissance des privilèges sont les suivantes :

**L'accès aux services et la participation du médecin aux activités cliniques du centre, y compris la garde :**

- i. respecter le code de déontologie et maintenir un permis d'exercice valide auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ);
- ii. maintenir une assurance responsabilité professionnelle;
- iii. respecter le règlement dûment adopté du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et le règlement dûment adopté du département et du service où il exerce;
- iv. respecter les règles de soins et les règles d'utilisation des ressources dûment adoptées;
- v. respecter la répartition et la coordination des activités effectuées par le chef de département ou le chef de service, après consultation, tout en permettant la réalisation de l'ensemble des activités cliniques et professionnelles du médecin (administration, rayonnement, enseignement, garde, recherche le cas échéant);
- vi. participer au service de garde selon l'affectation du chef de département ou de service ;
- vii. participer aux activités médicales prévues à une entente conclue conformément aux articles 108 et 109 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) entre l'établissement et tout autre établissement et adoptée par un département dans le cadre de son plan de contingence;
- viii. respecter la politique de civilité dès son adoption;
- ix. s'engager à déclarer toute activité clinique et la proportion d'activités effectuée dans un autre établissement ainsi qu'à déclarer tout changement de statut détenu dans un autre établissement.

**La qualité et la pertinence des soins et services dispensés :**

- x. participer aux activités d'évaluation et d'amélioration de la qualité de l'acte;
- xi. respecter les valeurs de l'établissement;
- xii. maintenir ses compétences et satisfaire aux exigences du CMQ concernant notamment le développement professionnel continu (DPC);
- xiii. adhérer aux recommandations par le CMDP en regard de la pertinence des actes.

**Autres :**

- xiv. participer aux activités d'enseignement et de recherche (s'il y a lieu);

- xv. participer à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs;
- xvi. participer, de façon soutenue, aux activités du département et du service de même qu'à celles du CMDP et de ses comités, le cas échéant;
- xvii. s'engager à déclarer tout conflit d'intérêts.

Modification de privilèges

1-00700, Ndjadi Yela Peter	prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Hôpital de Rouyn-Noranda Statut : membre actif Département : médecine familiale et d'urgence Service(s) : hospitalisation de courte durée, urgence, services ambulatoire Privilèges : médecine de famille Privilèges spécifiques : CLSC, hospitalisation Privilèges d'exception : S.O. Pour la période 8 juin 2024 au 1 <sup>er</sup> décembre 2025
----------------------------------	---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 8.7 Statuts et privilèges de médecins spécialistes

### RÉSOLUTION

#### CA-2024-68      **Acceptation d'octroi, de renouvellement et de modification de statuts et privilèges de médecins spécialistes**

-----

**Attendu que** la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (2017, chapitre 21, ci-après « la Loi ») a été sanctionnée le 26 octobre 2017 et que la majorité des dispositions qu'elle contient sont entrées en vigueur le 10 novembre 2017;

**Attendu que** la Loi modifie notamment l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après la « LSSSS ») et l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2, ci-après la « LMRSSS »);

**Attendu que** le nouvel article 61 de la LMRSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration d'un centre intégré de santé et de services sociaux, d'un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux ou d'un établissement non fusionné doit prévoir que les privilèges sont accordés à un médecin ou à un dentiste pour l'ensemble des installations de l'établissement et préciser dans quelles installations s'exercera principalement sa profession;

**Attendu que** cet article prévoit également que la résolution doit inclure, le cas échéant, les obligations exigées par le ministre conformément à l'article 60.1 de la LMRSSS ainsi que l'indication à l'effet que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement;

**Attendu que** l'article 242 de la LSSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration doit notamment prévoir les obligations rattachées à la jouissance des privilèges et l'engagement du médecin ou du dentiste à les respecter;

**Attendu que** cet article, tel que modifié, prévoit également que les nominations sont accordées pour une durée de 18 à 24 mois et sont renouvelées pour une durée d'un an à trois ans;

**Attendu que** le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que le directeur des services professionnels de l'établissement ont été consultés sur

les obligations qui doivent être rattachées à la jouissance des privilèges du docteur «Prénom» «Nom»;

**Attendu qu'**à la lumière de ces consultations, les obligations qui devraient être rattachées à la jouissance des privilèges octroyés au docteur «Prénom» «Nom» ont été déterminées;

**Attendu que** le président-directeur général de l'établissement a invité le docteur «Prénom» «Nom» à faire valoir ses observations sur ces obligations;

**Attendu que** le président-directeur général de l'établissement a transmis au conseil d'administration les observations du docteur «Prénom» «Nom» sur ces obligations;

**Attendu que** le docteur «Prénom» «Nom» s'engage à respecter ces obligations;

**Attendu que** l'établissement doit fournir au docteur «Prénom» «Nom»] les ressources raisonnables nécessaires pour exercer sa profession, satisfaire aux obligations rattachées à ses privilèges et répondre aux besoins de ses patients.

Sur PROPOSITION de Louis Bourget, appuyée par Sonia Touzin-Gendron

IL EST RÉSOLU

**D'octroyer ou de modifier** les privilèges octroyés au docteur «Prénom» «Nom», le [date], valides pour l'ensemble des installations de l'établissement ainsi que :

a. «Texte»;

b. prévoir que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement, selon les modalités transitoires établies avec le ministre de la Santé et des Services sociaux et le plan de contingence du département;

c. les obligations rattachées à la jouissance des privilèges sont les suivantes :

**L'accès aux services et la participation du médecin aux activités cliniques du centre, y compris la garde :**

- i. respecter le code de déontologie et maintenir un permis d'exercice valide auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ);
- ii. maintenir une assurance responsabilité professionnelle;
- iii. respecter le règlement dûment adopté du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et le règlement dûment adopté du département et du service où il exerce;
- iv. respecter les règles de soins et les règles d'utilisation des ressources dûment adoptées;
- v. respecter la répartition et la coordination des activités effectuées par le chef de département ou le chef de service, après consultation, tout en permettant la réalisation de l'ensemble des activités cliniques et professionnelles du médecin (administration, rayonnement, enseignement, garde, recherche le cas échéant);
- vi. participer au service de garde selon l'affectation du chef de département ou de service ;
- vii. participer aux activités médicales prévues à une entente conclue conformément aux articles 108 et 109 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) entre l'établissement et tout autre établissement et adoptée par un département dans le cadre de son plan de contingence;
- viii. respecter la politique de civilité dès son adoption;
- ix. s'engager à déclarer toute activité clinique et la proportion d'activités effectuée dans un autre établissement ainsi qu'à déclarer tout changement de statut détenu dans un autre établissement.



**La qualité et la pertinence des soins et services dispensés :**

- x. participer aux activités d'évaluation et d'amélioration de la qualité de l'acte;
- xi. respecter les valeurs de l'établissement;
- xii. maintenir ses compétences et satisfaire aux exigences du CMQ concernant notamment le développement professionnel continu (DPC);
- xiii. adhérer aux recommandations par le CMDP en regard de la pertinence des actes.

**Autres :**

- xiv. participer aux activités d'enseignement et de recherche (s'il y a lieu);
- xv. participer à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs;
- xvi. participer, de façon soutenue, aux activités du département et du service de même qu'à celles du CMDP et de ses comités, le cas échéant;
- xvii. s'engager à déclarer tout conflit d'intérêts.

**Nominations**

2-26118, Abusheikha, Mohamed	prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Hôpital de Ville-Marie Statut : membre associé Département : Chirurgie Service(s) : Chirurgie dentaire et maxillo-faciale Privilèges : Chirurgie dentaire Privilèges spécifiques : bloc opératoire Privilèges d'exception : S.O. Pour la période du 23 mai 2024 au 1er décembre 2025
1-05038, Sagredo, Sonya	prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : principale : Hôpital de Rouyn-Noranda ; secondaires : Hôpital d'Amos, Centre multiservices de santé et de services sociaux de La Sarre, Hôpital de Val-d'Or, Centre multiservices de santé et de services sociaux de Ville-Marie Statut : membre associé Département : imagerie médicale Service(s) : radiologie diagnostique Privilèges : radiologie diagnostique Privilèges spécifiques : imagerie du sein, angioradiologie, radiologie d'intervention Privilèges d'exception : S.O. Pour la période du 23 mai 2024 au 1er décembre 2025
2-83211, Turcotte, Camille	prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : CHSLD de Rouyn-Noranda, de Ville-Marie et de Témiscamingue-Kipawa Statut : membre associé Département : Chirurgie Service(s) : Chirurgie dentaire et maxillo-faciale Privilèges : médecine et chirurgie dentaire Privilèges spécifiques : S.O. Privilèges d'exception : S.O. Pour la période du 23 mai 2024 au 1er décembre 2025

## Renouvellement

2-24121, Morin-Turgeon, Noémie	prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Hôpital de Val-d'Or Statut : membre associé Département : chirurgie Service(s) : chirurgie dentaire et maxillo-faciale Privilèges : chirurgie dentaire Privilèges spécifiques : bloc opératoire Privilèges d'exception : S.O. Pour la période du 8 juin 2024 au 1er décembre 2025
--------------------------------------	---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 8.8 Démissions de médecins et pharmaciens

### RÉSOLUTION

#### CA-2024-69 Acceptation de démissions de médecins et pharmaciens

---

**Attendu** la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) (LSSSS) qui stipule qu'un médecin peut cesser d'exercer sa profession dans un établissement par choix ou à la suite du non-renouvellement de sa nomination;

**Attendu** le processus d'harmonisation régionale associé aux renouvellements des titres et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue apportant certaines modifications au processus;

**Attendu** la récente Loi modifiant l'organisation de la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, c. 0-7.2), qui a provoqué une réflexion personnelle du médecin relié à son offre de service;

**Attendu** l'article 255 de la LSSSS qui stipule que le conseil d'administration peut autoriser un médecin ou un dentiste à cesser d'exercer sa profession dans le centre sans préavis ou à la suite d'un préavis de moins de 60 jours s'il juge que son départ n'a pas pour effet d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux ou dentaires offerts à la population desservie par le centre.

Sur PROPOSITION de Louis Bourget, appuyée par Sonia Touzin-Gendron

IL EST RÉSOLU

**D'accepter** la démission des personnes suivantes :

RLS	Spécialité	Nom, prénom (Numéro pratique), statut	Date d'effet de la démission - retraite
R08	Pharmacien	Mme Josée Roux - 083238 – membre associé	6 mai 2024 - retraite
RN	Médecin de famille	Dre Bijoux Enzanga Mimpongo-Moolman – 00665 – membre actif	1 <sup>er</sup> novembre 2024 - démission
VD	Médecine interne	Dre Julie Robert – 00865 – membre actif	31 juillet 2024 - démission
LS	Médecin de famille	Dre Léane Montplaisir – 20979 – membre actif	8 novembre 2024 - démission
RN	Pédiatre	Dre Louise Perreault – 85297 - membre actif	16 septembre 2026 - démission

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 8.9 Approbation du rapport sur l'application de la politique concernant les soins de fin de vie 2023-2024

### RÉSOLUTION

#### CA-2024-70 Approbation du rapport sur l'application de la politique concernant les soins de fin de vie 2023-2024

**Attendu** l'article 8 de la Loi concernant les soins de fin de vie (RLRQ, c. S-32.0001);

**Attendu** la politique relative aux soins de fin de vie du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue (CA-2015-19).

Sur PROPOSITION de Louis Bourget, appuyée par Sonia Touzin-Gendron

IL EST RÉSOLU

**D'approuver** le rapport sur l'application de la politique concernant les soins de fin de vie, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024, dont une copie des données est intégrée ci-dessous. Le rapport sera transmis à la Commission sur les soins de fin de vie.

Activité	Information demandée	Nombre
Soins palliatifs et de fin de vie	Nombre de personnes en fin de vie ayant reçu des soins palliatifs	1 140
Sédation palliative continue	Nombre de sédations palliatives continues administrées	90
Aide médicale à mourir	Nombre de demandes d'aide médicale à mourir formulées	150
	Nombre d'aides médicales à mourir administrées	122
	Nombre d'aides médicales à mourir non administrées et le motif le plus fréquent : <i>Demande non réalisée suite au décès plus rapide de l'utilisateur</i>	28

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 8.10 Réduction des activités des blocs opératoires lors de la période estivale 2024

### RÉSOLUTION

#### CA-2024-71 Acceptation de la réduction des activités des blocs opératoires lors de la période estivale 2024

**Attendu que** la réduction des activités au bloc opératoire proposée permet au personnel et à l'équipe médicale de profiter de périodes de vacances à des moments où le volume d'activités est réduit par la non-disponibilité de la majorité des usagers;

**Attendu que** l'organisation des services des blocs opératoires est maintenue de façon à assurer une couverture pour toutes les situations d'urgence où les chirurgies doivent être effectuées dans un court délai en région.

Sur PROPOSITION de Louis Bourget, appuyée par Sonia Touzin-Gendron

IL EST RÉSOLU

**D'accepter** la modulation des activités des blocs opératoires selon la disponibilité des ressources, du **23 juin au 2 septembre 2024 inclusivement** :

Pour le site d'Amos :

- Fonctionnement du bloc opératoire à 3 salles sur 4 jusqu'au 23 juin 2024. Fonctionnement à 2 salles sur 4 pour le reste de la période estivale sur les quarts de jour, 5 jours sur 7. Quarts de travail de soir du lundi au vendredi seulement. Service d'endoscopie 3 jours par semaine en tout temps.

Pour le site de La Sarre :

- Fonctionnement normal du bloc opératoire avec une salle et/ou service d'endoscopie pour l'été.

Pour le site de Rouyn-Noranda :

- Fonctionnement du bloc opératoire à 3 à 4 salles (incluant l'endoscopie) jusqu'au 2 juillet 2024 en fonction des ressources médicales et/ou professionnelles disponibles. À compter du 2 juillet 2024, fonctionnement à 2 salles, dont minimalement 1 salle de chirurgie générale. Le retour aux activités normales est prévu le 3 septembre 2024.

Pour le site de la Vallée-de-l'Or :

- Fonctionnement du bloc opératoire à 2 salles par jour plus 1 salle d'endoscopie 5 jours par semaine, à quelques exceptions près en fonction des ressources médicales et/ou professionnelles disponibles et réduction des activités chirurgicales à partir du 2 juillet 2024 avec 1 à 2 salles par jour et le maintien de la salle d'endoscopie 5 jours par semaine en fonction des ressources médicales et professionnelles disponibles. Le retour aux activités normales est prévu à partir de la semaine du 3 septembre 2024.

Pour le site de Ville-Marie :

- Fonctionnement normal du bloc opératoire avec une salle de chirurgie générale ou service d'endoscopie.

Ces mesures permettront une meilleure répartition des ressources. En tout temps durant cette période, un mécanisme de rappel permet de réaliser des chirurgies urgentes 24 heures sur 24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **8.11 Autorisation de signature de contrat de service d'une sage-femme**

#### **RÉSOLUTION**

**CA-2024-72**                      **Autorisation de signature de contrat de service d'une sage-femme**

-----  
**Attendu que** le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre 0-7.2);

**Attendu que** le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue a entamé une démarche de planification des services de sage-femme pour répondre à un besoin exprimé par de nombreuses femmes et familles partout sur son territoire;

**Attendu que** le modèle d'offre de services de sage-femme pour la région 08 a été déposé en juin 2022 au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) afin d'obtenir l'approbation et les crédits requis;

**Attendu que** le 14 avril 2023, l'établissement a reçu une correspondance du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) confirmant que le projet d'implantation des services de sage-femme déposé est en phase avec les

orientations ministérielles en périnatalité ainsi qu'au Cadre de référence pour le déploiement des services de sage-femme au Québec;

**Attendu que** le MSSS reconnaît le besoin d'implantation d'une équipe de 4,2 équivalents temps complet (ETC) sage-femme en Abitibi-Témiscamingue afin de débiter les services dans la Vallée-de-l'Or;

**Attendu que** l'article 173 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux stipule que le conseil d'administration d'un établissement public conclut les contrats de service conformément aux dispositions de l'article 259.2, le cas échéant.

Sur PROPOSITION de Louis Bourget, appuyée par Sonia Touzin-Gendron

IL EST RÉSOLU

**D'autoriser** la signature du contrat de service de Madame Danaé Roy-Gaudet, sage-femme; contrat d'engagement prenant effet à compter du 17 juin 2024 et se terminant le 16 juin 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 8.12 Adoption de documents révisés

### RÉSOLUTION

#### CA-2024-73 Adoption de documents révisés

---

**Attendu que** l'ensemble des directions sont à mettre à jour plusieurs documents devant faire l'objet d'une approbation du conseil d'administration;

**Attendu que** ce processus entraîne le dépôt d'un volume important de documents;

**Attendu que** l'adoption de chaque document de façon distincte entraîne une augmentation importante de la durée de rencontre du conseil d'administration;

**Attendu que** cette mise à jour concerne des modifications mineures et sans impact sur l'offre et l'organisation des services à la population;

**Attendu que** la consultation faite auprès du conseil d'administration sur le processus proposé d'adoption en un seul point de l'ensemble des documents.

Sur PROPOSITION de Louis Bourget, appuyée par Sonia Touzin-Gendron

IL EST RÉSOLU

**D'adopter** l'ensemble des modifications apportées aux documents suivants :

- DRFA-250 001-02 Politique Processus budgétisation;
- DRFA-250 004-02 Politique utilisation contributions partenariales;
- DRFA-250 008-02 Politique gestion risque corruption collusion dans les processus gestion contractuelle;
- DRFA-250 009-02 Politique circulation représentants;
- DRH-240 019-02 Politique de vérification des antécédents judiciaires;
- DRH-240 008-02 Politique sur le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT);
- DRH-240 007-02 Politique de gestion intégrée de la prévention, de la présence et de la qualité de vie au travail;
- DRH-240 064-02 Politique de déclaration, enquête et analyse d'un événement accidentel ou d'une situation dangereuse;
- DRH-240 091-02 Politique concernant le Principe pour le déplacement sécuritaire de personnes (PDSP);
- DPSAPA-160 005-08 Cadre de référence – Les services de soutien à domicile;

- DPSAPA-160 005-08A Guide - Allocation de services d'aide à domicile et de services aux familles et aux proches aidants;
- DQEPE-210 030-02 Politique Application de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics;
- DQEPE-210 012-02 Politique gestion intégrée des risques;
- DQEPE-210 005-01 Règlement sur la divulgation de l'information à un usager ou à son représentant à la suite d'un accident;
- DQEPE-210 006-02 Politique de gestion des événements indésirables;
- DQEPE-210 033-01 Règlement conflit d'intérêts;
- DQEPE-210 001-01 Règlement du comité de gestion des risques (CGR);
- PDG-100 017-01 Règlement du comité de vigilance et de la qualité (CVQ);
- DSPEUPC-190 080-02 Modalités encadrant la prestation de soins et services en télésanté;
- DRI-230 001-02 Politique de sécurité de l'information et de la protection des renseignements personnels;
- DRI-230 001-08 Cadre de gestion de la sécurité de l'information et de la protection des renseignements personnels (CGSI);
- DRI-230 013-02 Politique d'utilisation des appareils de télécommunication sans fil;
- DRH-240 015-02 Politique sur le processus de traitement d'une demande de reclassification soumise par le personnel non-cadre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 8.13 Présidence au comité de vérification du conseil d'administration

#### RÉSOLUTION

#### CA-2024-74 Présidence au comité de vérification du conseil d'administration

-----  
**Attendu** l'article 181 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2);

**Attendu** les obligations en regard de la nomination de la présidence du comité de vérification;

**Attendu** la démission de Mme Madeleine Paquin, présidente sortante du comité de vérification, effective en date du 1<sup>er</sup> mai 2024;

**Attendu** la consultation faite auprès des membres du comité de vérification.

Sur PROPOSITION de Louis Bourget, appuyée par Sonia Touzin-Gendron

IL EST RÉSOLU

**D'accepter** la nomination de M. Sylvain Plouffe à titre de président du comité de vérification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 8.14 Désignation d'une représentante au conseil d'administration du Centre de communication santé de l'Abitibi-Témiscamingue (CCSAT)

#### RÉSOLUTION

#### CA-2024-75 Désignation d'une représentante au conseil d'administration du Centre de communication santé de l'Abitibi-Témiscamingue (CCSAT)

-----  
**Attendu** l'article 21 de la Loi sur les services préhospitaliers d'urgence qui stipule que le conseil d'administration d'un centre de communication santé

doit être composé d'un membre nommé par les établissements de santé du territoire desservi par le centre;

**Attendu que** depuis le changement de fonction de Mme Tabata Michaud, ce siège est vacant;

**Attendu** la réception de la correspondance de Mme Marie-Noëlle Morin, directrice générale du Centre de communication santé de l'Abitibi-Témiscamingue;

**Attendu** la validation auprès du directeur de la Direction des services professionnels, de l'enseignement universitaire et de la pertinence clinique (DSPEUPC) pour une candidature;

**Attendu** la confirmation du directeur de la DSPEUPC d'une candidature intéressée en la personne de Mme Sandrina Barrette, responsable des soins préhospitaliers d'urgence (SPU), du transport et du déplacement des usagers.

Sur PROPOSITION de Louis Bourget, appuyée par Sonia Touzin-Gendron

IL EST RÉSOLU

**De désigner** Mme Sandrina Barrette à titre de représentante du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue au conseil d'administration du Centre de communication santé de l'Abitibi-Témiscamingue (CCSAT).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 8.15 Démission d'un membre du conseil d'administration

#### RÉSOLUTION

#### CA-2024-76                      **Acceptation de la démission d'un membre du conseil d'administration**

-----  
**Attendu** l'article 153 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) (LSSSS) concernant la démission d'un membre de conseil d'administration;

**Attendu** l'avis de démission de Dre Ghania Khefif en date du 19 juin 2024.

Sur PROPOSITION de Louis Bourget, appuyée par Sonia Touzin-Gendron

IL EST RÉSOLU

**D'accepter** la démission de Dre Ghania Khefif à compter du 20 juin 2024 à titre de membre désigné du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

### CA-2024-07-09                      **TABLEAU DE BORD DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Mme Maggy Vallières présente les données du tableau de bord et apporte des précisions pour les indicateurs ne rencontrant pas la cible. Elle souligne les belles améliorations entre la période 13 et la période 1 de la nouvelle année financière. Un nouveau tableau est

présenté aux membres résumant les résultats de la P13 avec un code de couleur qui permet de repérer les écarts en un seul coup d'œil.

Elle poursuit avec les données au 31 mars 2024 disponibles du suivi des indicateurs de la planification stratégique 2023-2027 en lien avec l'Entente de gestion et d'imputabilité.

## CA-2024-07-10 CODE D'ÉTHIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT

M. Yannick Sévigny, conseiller cadre à la Direction de la qualité, évaluation, performance et éthique, présente le résultat du travail réalisé, incluant de nombreuses consultations, afin d'élaborer un code d'éthique pour l'établissement. Nouveau code d'éthique qui se veut à l'image de la mission et des valeurs de l'établissement ainsi que du Vrai Nord. Son déploiement est prévu du 21 juin prochain avec une présentation aux gestionnaires jusqu'à décembre 2024 avec une tournée auprès des comités de gestion des directions.

### RÉSOLUTION

#### CA-2024-77 Adoption du code d'éthique du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue

---

**Attendu que** tout établissement doit se doter d'un code d'éthique qui indique les droits des usagers et les pratiques et conduites attendues des employés, des stagiaires, y compris des résidents en médecine, et des personnes qui exercent leur profession dans un centre exploité par l'établissement à l'endroit des usagers;

**Attendu que** l'établissement doit remettre un exemplaire de ce code d'éthique à tout usager qu'il héberge ou qui lui en fait la demande;

**Attendu que** le code d'éthique vise à faire la promotion de comportements et de pratiques qui respectent les attentes élevées des citoyens de l'Abitibi-Témiscamingue en matière de soins et services de santé et de services sociaux;

**Attendu que** les grandes valeurs de notre organisation, à savoir : l'*humanisme*, la *collaboration*, la *transparence* et l'*engagement* sont à la base de ce code;

**Attendu que** ce document constitue un énoncé de principes permettant d'orienter l'action dans les situations courantes et lorsque surviennent des problèmes d'ordre éthique et vise également à promouvoir les droits des usagers qui sont inscrits dans la Loi sur la santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2);

**Attendu que** le code d'éthique ne se substitue pas aux diverses lois, règlements ou codes de déontologie des professionnels et n'entend pas établir une liste exhaustive des comportements attendus dans toutes les situations;

**Attendu que** le code d'éthique vise à faire la promotion de comportements et de pratiques qui respectent les attentes élevées des citoyens de l'Abitibi-Témiscamingue en matière de soins et services de santé et de services sociaux.

Sur PROPOSITION de Catherine Sirois, appuyée par Nathalie Quenneville

IL EST RÉSOLU

**D'adopter** le Code d'éthique du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue N° DQÉPÉ-210 028-05, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



## **CA-2024-07-11 PLAN DE MODERNISATION TECHNOLOGIQUE (PMT)**

Mme Nathalie St-Pierre, directrice des ressources informationnelles, informe des balises entourant le plan. Celui-ci vise à enrailer la désuétude des infrastructures technologiques au sein de l'établissement et à faire un virage vers le numérique.

Elle présente le bilan de l'année 2023-2024 et toutes les étapes préalables accomplies à ce jour qui seront présentées au ministère en vue d'obtenir une autorisation de réalisation des différents projets et activités qui composent le plan. Elle termine avec la présentation des projets et des coûts associés pour l'année 2024-2025.

Mme Roy ajoute l'importance de la priorisation des projets puisque les budgets qui avaient été anticipés au départ ont été diminués de moitié.

## **CA-2024-07-12 ÉTAT DE SITUATION DES RESSOURCES HUMAINES**

M. Mathieu Fortier, directeur intérimaire des ressources humaines, débute avec le résumé de la rencontre du comité des ressources humaines du 27 mai dernier, dont le suivi du tableau de bord; la période estivale, la main-d'œuvre indépendante et le taux de réussite de la première cohorte d'infirmières diplômées hors Canada. De plus, trois présentations ont été faites concernant la catégorie 4, qui inclut les titres d'emploi de professionnels, techniciens en santé et services sociaux en lien avec la situation de main-d'œuvre indépendante. Une autre présentation concernait les stratégies d'embauche et la dernière présentation concernait le plan d'action organisationnel en lien avec la violence en milieu organisationnel par la clientèle. M. Marcotte souligne le taux de réussite exceptionnel de la première cohorte d'infirmières diplômées hors Canada qui a réussi l'examen de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

M. Fortier poursuit en confirmant que les dossiers d'enjeu de main-d'œuvre et de la planification estivale en lien avec l'appel d'offres du 19 mai dernier, demeurent les dossiers prioritaires à la Direction des ressources humaines.

Il n'y a pas de contingence importante actualisée présentement au sein de l'organisation et les 26 personnes issues de l'appel provincial de volontaires présentes au sein de l'organisation aident grandement au maintien des services essentiels à la population. De plus, des nouvelles sont attendues concernant la création d'une équipe volante nationale.

M. Fortier termine en mentionnant que l'établissement devra aller en appel d'offres pour approximativement 126 personnes, en MOI, dans les secteurs psychosociaux et de réadaptation, avec des conditions modifiées au niveau des taux horaires, en respect du règlement en vigueur. Présentement, la majorité des ressources MOI pour ces titres d'emploi sont prolongées jusqu'au 31 août.

## **CA-2024-07-13 SUIVI DES PROJETS D'INFRASTRUCTURE**

M. Francis Luneau, adjoint au directeur des services techniques et logistique, présente l'état d'avancement des projets d'infrastructure suivants :

- Maison des aînés et alternative spécialisée de Macamic;
- Projet de guérites pour les stationnements;
- Réfection de l'ancienne urgence et accueil de Ville-Marie;
- Point de service local de Ville-Marie;
- Maison des aînés de Palmarolle;
- Entrepôt pour les équipements des services à domicile à Amos;
- Mise aux normes des salles blanches à Amos;
- Urgence, soins intensifs et bloc opératoire de l'Hôpital d'Amos;
- Relocalisation du Tep-Scan à Amos;
- GMF-U de La Vallée-de-l'Or;
- Mise aux normes de la ventilation au centre hospitalier de Val-d'Or;
- Maison des aînés et alternative de Val-d'Or;
- Maison des aînés et alternative de Rouyn-Noranda.

**CA-2024-07-14      AFFAIRES DIVERSES**

14.1      Renouvellement de nomination d'un optométriste

**RÉSOLUTION**

**CA-2024-78                      Acceptation de renouvellement de nomination d'un optométriste**

-----  
**Attendu** les articles 8.03, 8.04, 8.05 et 8.06 du Manuel des optométristes (no 240) de la Régie de l'assurance maladie du Québec;

**Attendu que** l'optométriste visé détient une police d'assurance-responsabilité professionnelle et qu'il doit en faire la preuve chaque année;

**Attendu** le besoin de service d'un optométriste afin de répondre aux besoins populationnels en basse vision pour le volet réadaptation à la Direction des programmes déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique (DPDI-TSA-DP) de l'organisation;

**Attendu** l'entente entre l'Association des optométristes du Québec, la Régie d'assurance maladie du Québec et du ministère de la Santé et des Services sociaux qui balise les conditions d'exercice des optométristes en établissements de santé.

Sur PROPOSITION de Louis Bourget, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

**D'accepter** le renouvellement de la nomination de M. Michael Laprise aux fonctions et responsabilités confiées aux optométristes pour le compte du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue dans le volet réadaptation à la Direction des programmes déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique (DPDI-TSA-DP), pour une durée de trente-six mois, à compter de juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée aura lieu le 19 septembre 2024.

*Le public est invité à quitter le Webinaire.*

**HUIS CLOS**

**CA-2024-07-15      RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DE LA PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES ET L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES SERVICES 2023-2024**

Mme Julie Lahaie, commissaire aux plaintes et à la qualité des services, présente les principaux éléments du rapport annuel.

**RÉSOLUTION**

**CA-2024-79**

**Adoption du Rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services 2023-2024**

---

**Attendu que** la commissaire aux plaintes et à la qualité des services est désignée par le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue pour appliquer la procédure d'examen des plaintes;

**Attendu que** la commissaire est responsable envers le conseil d'administration du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue de s'assurer du respect des droits des personnes et des usagers en santé et services sociaux dans le cadre de ses fonctions définies aux articles 66 et 67 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) (LSSSS);

**Attendu** l'article 76.10 de la LSSSS qui oblige tout conseil d'administration d'un établissement à transmettre au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), une fois par année et chaque fois qu'il le requiert, un rapport sur l'application de la procédure d'examen des plaintes, la satisfaction des usagers de même que le respect de leurs droits;

**Attendu qu'**un exemplaire de ce rapport doit être transmis, par la même occasion, au Protecteur du citoyen;

**Attendu que** le rapport doit être rendu public une fois son dépôt à l'Assemblée nationale par le MSSS.

Sur PROPOSITION de Nathalie Quenneville, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

**D'adopter** le Rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services 2023-2024 du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, tel qu'il appert dans le document et dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**CA-2024-07-16**

**RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2023-2024 DU CISSS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

Mme Sarah Charbonneau, adjointe à la présidente-directrice générale, présente les principaux faits seyants du rapport annuel de gestion 2023-2024.

**RÉSOLUTION**

**CA-2024-80**

**Adoption du Rapport annuel de gestion 2023-2024 du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (RAG)**

---

**Attendu** l'article 172 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2);

**Attendu** la circulaire 2022-020 du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Sur PROPOSITION de Carole Bédard, appuyée par Nathalie Quenneville

IL EST RÉSOLU

**D'adopter** le Rapport annuel de gestion 2023-2024 du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, tel qu'il appert dans le document et dont copie

demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante, et **de le diffuser** après son dépôt à l'Assemblée nationale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**CA-2024-07-17 ÉVALUATION DE LA RENCONTRE**

Les membres sont invités à compléter le sondage en ligne.

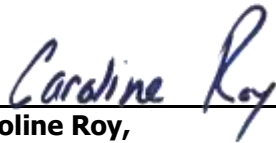
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur PROPOSITION de Carole Bédard, appuyée par Sonia Touzin-Gendron

IL EST RÉSOLU

**De lever** la séance à 16 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



---

**Caroline Roy,**  
secrétaire



---

**Daniel Marcotte,**  
président

**Adopté le 19 septembre 2024**